



ARRETE DU MAIRE

N° 2023-065

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux de réparation réseau souterrain télécom pour raccordement à la fibre optique AXIONE – SARTEL THD, rue du Stade, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE

Article 1^{er}

A partir du 20 novembre 2023 et ce pour une durée de 12 jours, des travaux de réparation réseau souterrain télécom pour raccordement à la fibre optique AXIONE – SARTEL THD, rue du Stade, seront réalisés. Le stationnement sera interdit pour tous véhicules.

Article 2

Les Points d'Apports Volontaires devront rester accessibles à tous véhicules. Au besoin, il faudra prévoir un phasage des travaux.

La voirie devra être remise en l'état à l'identique.

Article 3

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise Bouygues E & S de Champagné, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 15 novembre 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LÈS-LE-MANS
Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com